

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 11 octobre 2023, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 05 octobre 2023. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Monsieur Aâli HAMDANI – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Madame Souad ASMA – Monsieur Bernard BERINGUIER – Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Monsieur Gérard CIBRAY – Monsieur Ludovic DARENGOSSE – Monsieur Pierre ESTRYPEAU – Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Madame Marie-Line LALMI – Madame Mylène MONCERET – Monsieur Benoît MUNOZ – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Emilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Elisabeth CORDEIRO à Madame Marie-Hélène PEREZ – Monsieur Benjamin HUC à Monsieur Pierre ESTRYPEAU.

Absent excusé :

Monsieur Jérôme BRIÈRE

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric BONNAFOUS.

A également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Blandine COURDY, Cabinet du Maire.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 24
- Nombre de conseillers représentés : 2

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

2023-97 INTERCOMMUNALITÉ : Approbation des modifications apportées statuts de la communauté de communes Val' Aïgo

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOPTE

| | | | | |
|--------------|-----------------|---------------|-----------|---------------|
| Votants : 26 | Abstentions : 0 | Exprimés : 26 | Pour : 9* | Contre : 17** |
|--------------|-----------------|---------------|-----------|---------------|

*Mme Souad ASMA ; Mr Bernard BERINGUIER ; Mme Sylvie BUIGUES ; Mme Elisabeth CORDEIRO ; Mr Ludovic DARENGOSSE ; Mme Mylène MONCERET ; Mr Benoît MUNOZ ; Mme Marie-Hélène PEREZ ; Mme Emilie PEZET.

29, Place du Souvenir, 31660 BESSIÈRES - Tél. 05 61 84 55 55 Fax : 05 61 84 55 56 Email : mairie@bessieres.fr www.bessieres.fr

****Mr le Maire ; Mme Christel RIVIERE ; Mr Aâli HAMDANI ; Mme Carole LAVAL ; Mr Frédéric OLIVE ; Mr Anthony BLOYET ; Mme Alexia SANCHEZ ; Mr Julien COLOMBIES ; Mme Véronique ANDREU ; Mr Alexandre CHATAIGNER ; Mr Gérard CIBRAY ; Mr Pierre ESTRISPEAU ; Mr Michel FALCONNET ; Mme Nathalie HERRANZ ; Mr Benjamin HUC ; Mme Marie-Line LALMI.**

Monsieur le Maire énonce au Conseil municipal qu'une modification des statuts communautaires a été votée en séance du conseil communautaire le 17 juillet 2023 et qu'il est demandé aux communes membres d'approuver cette modification par délibération concordante.

Monsieur le Maire énonce que les modifications portent sur les points suivants :

- Gestion et entretien des espaces verts : suppression du fleurissement en pleine terre et entretien des cimetières.
- Les mutualisations avec les communes membres.

ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APPROUVE** les modifications apportées aux statuts de la Communauté de communes Val' Aigo décrites en annexe ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à l'un de ses représentants pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le Maire,

Cédric MAUREL



Certifié exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées

le :

et la délibération ayant été reçue en Préfecture

le :